

MEMOIRE

- Université PARIS 1 Panthéon Sorbonne
- Institut de Recherche et d'Etudes Supérieures du Tourisme
- Année universitaire 2005 - 2006
- Master professionnel de Sciences humaines et sociales, mention "TOURISME"
- Master Tourisme 2 année
- Spécialité "Valorisation Touristique des Sites Culturels"
- **Emmanuelle Lorentz**
- **"LE CLASSEMENT DES SITES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO, QUELS ATOUTS EN TERMES D'IMAGE, D'ATTRACTIVITE ET DE FREQUENTATION TOURISTIQUE - LE CAS DE LYON"**

INTRODUCTION

« Le patrimoine mondial est la base sur laquelle l'humanité bâtit sa mémoire et son identité. (...) Conserver le patrimoine mondial n'est donc pas une affaire d'esthète, d'amateur d'art ou d'historien mais une nécessité vitale pour tous les peuples ». ¹

La Convention de 1972 est le résultat de ces diverses réflexions. En effet, la 17e session de la Conférence générale de l'UNESCO se réunit à Paris, à l'automne 1972. Après de longues discussions, les pays adoptent la Convention du patrimoine mondial. Une vingtaine d'États y adhèrent au moment de son entrée en vigueur, en décembre 1975. Il y a 175 États signataires au 28 septembre 2002. ²

Comment un site peut-il être inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité ? Un État prépare une liste de tous les sites naturels et culturels qui se trouvent dans son pays. Chaque site est étudié et fait l'objet d'une étude approfondie expliquant précisément son caractère unique et en quoi il est « d'une valeur universelle exceptionnelle ». L'État qui effectue cette demande doit prouver sa détermination à protéger et mettre en valeur le site (législation de protection, personnels affectés au site, financements, etc.).

Le dossier est alors envoyé au Centre du Patrimoine mondial, à l'UNESCO, qui le transmet à l'IUCN ³ et à l'ICOMOS⁴ pour qu'il soit étudié. Puis, des experts de ces deux organisations se rendent sur le site afin d'en évaluer la protection et de remettre un rapport au Bureau du Patrimoine mondial.

Le dossier est examiné par sept membres du Bureau. Ils vérifient que les biens qui ont été proposés à l'inscription par l'État demandeur obéissent aux critères de sélections établis par la Convention de 1972 et que les conditions juridiques de protection existent.

Le Bureau fait ensuite des recommandations au Comité. La décision finale appartient aux 21 membres du Comité : soit le bien est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, soit la demande est différée ou encore rejetée. Le Comité est très attentif et tient à ce que la Liste reflète bien la diversité culturelle et naturelle du monde. ⁵

L'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial de l'Humanité présente beaucoup d'atouts pour l'État signataire: tout d'abord cela augmente la notoriété du site, le label «Patrimoine mondial» est en effet très recherché. De plus, cela permet de placer le site sous la protection internationale. Par conséquent, il peut faire l'objet d'une assistance collective, si l'État en fait la demande. Au titre de cette assistance, deux millions de dollars US sont débloqués tous les ans sous différents aspects: réalisation d'études, fourniture de techniciens et d'experts, subventions.

¹ Texte de Jean Lopez, *Raconte moi ... Le Patrimoine mondial*, Editions UNESCO, Nouvelle Arche de Noé Editions, 2002, Paris.

² La Convention est un texte, divisé en 38 articles, qui fixe le cadre dans lequel l'UNESCO et les pays signataires vont travailler pour protéger le patrimoine mondial. "La dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel et naturel constitue un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde", affirme la Convention dans son préambule.

³ IUCN : International Union for Conservation of Nature and Natural Resources.

⁴ ICOMOS : International Council on Monuments and Sites.

⁵ Sources : Texte de Jean Lopez, *Raconte moi ... Le Patrimoine mondial*, Editions UNESCO, Nouvelle Arche de Noé Editions, 2002, Paris.

Intégrer la Liste du patrimoine mondial permet à la ville et / ou au pays bénéficiaire de cette inscription de prendre un «nouveau départ », d'acquérir une «nouvelle dynamique », d'obtenir une « nouvelle image ». Cela engendre des changements en matière de politique de développement durable sur le plan économique, environnemental et culturel et des modifications dans le domaine de la gestion du site inscrit.⁶

Revenons à la notion de «label ». L'obtention d'un label⁷ (concernant la reconnaissance d'un lieu doté d'un patrimoine culturel ou naturel exceptionnel) induit beaucoup d'effets positifs pour le territoire qui le reçoit. Pourtant, il existe certaines villes ou certains pays, qui, d'abord heureux d'avoir obtenu l'inscription de leur site sur la Liste du Patrimoine mondial, se «désinvestissent» au fil du temps de leur héritage patrimonial et se «reposent» sur l'image prestigieuse donnée par le label UNESCO. L'analyse des impacts suite à l'obtention d'un label permet d'évaluer les retombées économiques et politiques du site classé.

L'utilisation d'un label augmente la notoriété du site et incite les visiteurs à juger d'eux-mêmes les qualités et les raisons de cette labellisation. On remarque alors que le label devient synonyme de qualité et de sûreté; cette marque distinctive conforte le touriste dans l'idée qu'il se faisait du site labellisé. L'Unesco attribue une marque distinctive et universelle à un site qu'il juge d'une valeur unique et exceptionnelle mais que découle de cette inscription? Cette réflexion occupera une place majeure dans ce présent mémoire.

La Convention du Patrimoine mondial adoptée par l'UNESCO en 1972 s'emploie à conserver et à protéger le patrimoine culturel et naturel, possédant une «valeur universelle exceptionnelle» en raison de leur intérêt historique, culturel, géographique ou naturel. La notion de «patrimoine culturel, architectural, historique» en tant qu'héritage commun d'un groupe et/ou d'une collectivité apparaît au XIXe siècle. Le patrimoine est donc un bien, qui doit durer dans le temps, pour les générations futures. En 2000-2001, le budget ordinaire de l'UNESCO s'élève à 544 millions de dollars US, l'organisation dépense 12,1 % de ce budget pour la Culture (en 2000), soit la somme de 65 824000 dollars. «L'une des grandes missions de l'UNESCO consiste à remplir une mission d'expertise auprès des États membres: elle les conseille sur leur politique et leurs projets de développement. Dans ce cas, l'UNESCO exerce une véritable «coopération technique », par exemple en coordonnant les grands travaux de restauration d'un monument ».⁸

Il est évident qu'il faut entretenir le patrimoine au travers de nombreux travaux de restauration, de réhabilitation pour les futures générations, mais également pour améliorer le cadre de vie de la population locale et pour préserver cet héritage culturel du tourisme, aussi pour instaurer de bonnes relations patrimoine/tourisme.

À l'heure actuelle, la tendance est de confondre la valorisation du patrimoine et sa conversion au tourisme. Il faut rappeler que le patrimoine doit d'abord rester le cadre de vie quotidien des habitants avant d'être un lieu servant de décor pour la consommation touristique.⁹ Et pourtant les sites du patrimoine culturel et naturel sauvegardés par l'UNESCO attirent de nombreux touristes. Le tourisme est devenu une énorme activité à l'échelle mondiale. C'est un secteur qui ne peut exister sans Patrimoine : dans cette logique, le tourisme ne peut fonctionner

⁶ Cet aspect sera développé dans le mémoire

⁷ Par exemple, le label Unesco ou encore le label Vile ou Pays d'Art et d'Histoire

⁸ Texte de Frédéric Bosc, *Raconte moi ...Le Patrimoine mondial*, Editions UNESCO, Nouvelle Arche de Noé Editions, 2002, Paris.

⁹ Réflexion de la Renaissance du Vieux Lyon, http://lyon.rv1.free.fr/rv1_0120.htm

sans un travail de conservation du Patrimoine. Souvent critiqué pour ses effets néfastes, le tourisme est désormais intégré dans les sociétés et favorise l'échange et la compréhension entre les populations internes et les populations externes. De manière maîtrisée, il permet à certains sites de se développer et de perdurer. En ce sens, tourisme et Patrimoine peuvent tout à fait cohabiter et fournir de bons résultats.

Les hommes politiques désireux d'obtenir l'inscription de leur site sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO demeurent les principaux acteurs dans la mise en valeur de leur patrimoine et dans la constitution de l'image de la ville au travers de ce qu'ils développent et de ce qu'ils véhiculent à l'extérieur. L'obtention du label UNESCO implique nécessairement des modifications dans la politique de la collectivité locale. La majorité de ces transformations concernent la valorisation du patrimoine (restauration, sauvegarde, utilisation du lieu, etc.), l'essor d'activités culturelles en rapport avec le patrimoine urbain et l'histoire du lieu, l'aménagement du site en matière d'équipements (transports, éclairages, parking, commerces, etc.), l'amélioration du cadre de vie des habitants, la mise en tourisme du site de façon «maîtrisée» afin de conserver l'authenticité du lieu dans l'intérêt de tous (habitants, municipalité, touristes, etc.) et enfin l'ouverture à l'internationalisation. En effet, l'UNESCO instaure une reconnaissance internationale du patrimoine. «L'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial devient progressivement dans les pays occidentaux un label de promotion sur le plan international. Dès lors, le patrimoine peut devenir une ressource pour permettre à la ville de participer à la compétition mondiale ». ¹⁰

L'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité implique de nombreuses interrogations auxquelles nous tenterons de répondre dans ce mémoire: quels sont les principaux acteurs concernés dans le processus de l'inscription au Patrimoine mondial? Quels sont les moyens mis en œuvre par les collectivités locales pour obtenir ce titre prestigieux? En matière de gestion du site, la Convention de 1972 est-elle bien respectée? Quelles sont les conséquences de l'inscription d'un site sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO sur le plan local, national et international ?

Sur le plan de l'action publique locale, comment est utilisée cette inscription au sein de la ville? Existe-t-il de nouvelles stratégies de développement durable d'un point de vue culturel, touristique et urbain? Existe-t-il un réel « effort » de valorisation du patrimoine ?

Afin d'y répondre, nous nous appuyerons sur le cas du Site Historique de Lyon, inscrit sur la liste du Patrimoine mondial en décembre 1998 : nous analyserons ses implications sur la scène publique locale. Pourquoi avons nous choisi de travailler sur la ville de Lyon ? Précisément pour deux raisons évidentes: Lyon est la deuxième ville de France et elle présente de nombreux atouts géographiques, historiques et architecturaux (qui ont justifié son inscription sur la liste du Patrimoine mondial) qui la positionnent sur le plan international. C'est une ville qui a rencontré des difficultés à s'exprimer et à s'affirmer: «Lyon doit devenir une métropole européenne. Le problème de la ville, c'est qu'elle est trop discrète, par exemple elle n'assume pas son rôle de capitale de région. Nous devons inventer Lyon, capitale de Rhône-Alpes et Lyon, ville internationale, être connus et reconnus, participer à des échanges, valoriser nos atouts, notre histoire ... ». ¹¹

¹⁰ S. Russell, Les enjeux patrimoniaux entre processus de mondialisation et transformation de l'action publique locale : L'inscription au patrimoine mondial du Site Historique de Lyon, mémoire de DEA de Science Politique, Université Lumière Lyon 2, 2001.

¹¹ Régis Neyret, président de l'association Renaissance du Vieux Lyon.

Lyon a longtemps été considérée comme la seconde ville de France en termes économiques et démographiques après Paris, cependant elle reste perçue comme une ville provinciale, repliée sur elle-même, gouvernée par une élite politique et économique conservatrice.¹² Cette image évolue depuis le début des années 1990 : on assiste en effet à l'internationalisation de la ville. Le classement de Lyon sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO semble s'inscrire dans la logique de construction et de développement d'une ville à l'échelle mondiale.

Le site Historique de Lyon inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité comprend : le quartier Renaissance avec la rue Saint-Jean et 300 maisons allant du style gothique tardif à la Renaissance italienne. On y trouve entre autres l'hôtel de Gadagne et la maison Henri IV, la cathédrale Saint-Jean; le quartier Fourvière avec l'Odéon et la basilique Notre-Dame; le quartier de la presqu'île et de la Croix Rousse, ancien quartier des soieries (La pente de la Croix Rousse a été classée ZPPAUP le 25 juillet 1994).¹³

Ce bien historique est le témoignage d'une colonisation urbaine de plus de deux mille ans et un lieu de grande importance stratégique et commerciale.

La ville de Lyon, inscrite depuis déjà 7 ans, est un très bon exemple pour évaluer les retombées économiques et politiques suite à l'inscription du Centre historique à l'UNESCO. Cette étude de cas permettra de répondre aux différentes interrogations qu'implique le classement d'un bien sur la liste de Patrimoine mondial de l'humanité. Toutefois, il s'agit d'un cas en particulier et les réponses qui figureront dans ce mémoire concerneront Lyon dans la plupart du temps. Nous essaierons de dégager les principaux impacts causés par cette inscription et de voir comment ils agissent dans la scène publique locale, nationale et internationale.

Dans une première partie, nous nous intéresserons au processus d'inscription sur la liste de Patrimoine mondial et les acteurs qu'il mobilise. Nous nous pencherons sur la gestion du patrimoine urbain et les mesures de protection/restauration du site avant l'inscription à l'UNESCO; nous étudierons également les différents atouts que procure cette reconnaissance internationale: atouts en termes d'image, d'attractivité et de fréquentation touristique.

Dans une seconde partie, nous analyserons les paradoxes d'une métropole rayonnante mais peu affirmée sur le plan national et international. Nous établirons un bilan de la stratégie de développement touristique actuelle de l'ancienne capitale des Gaules.

Ceci nous amènera, dans une dernière partie, à proposer de nouvelles stratégies de développement touristique durable dans le cas d'un site inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Cette étude concernera essentiellement le tourisme de type urbain représenté par l'exemple du Centre historique de Lyon qui est classé Unesco. Nous mettrons en exergue l'union Patrimoine/Tourisme: la bonne gestion de deux notions opposées permettant de développer un tourisme respectueux du lieu consacré et de maintenir son authenticité.

¹² Etudes menées dans le cadre Sondage Ipsos. Synthèse du groupe qualitatif "bilan d'image" du 14 juin 1999, Etude N° 1312194. Sondage Ipsos. Bilan d'image de la ville de Lyon, phase quantitative, dossier suivi par François de Sars. Enquête de notoriété Ipsos, Enquête auprès de la clientèle touristique de Lyon, Rapport d'étude. 18 novembre 1999, N° 1512173, Office du tourisme de Lyon.

¹³ *Les Trésors du patrimoine mondial. Sites naturels et culturels inscrits à la liste de l'UNESCO. Volume 9*

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I. L'inscription du Centre Historique de Lyon sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité : résultat d'une forte implication de la ville	
1/ Le Vieux Lyon comme point de départ	8
<i>Introduction : naissance de la «conscience patrimoniale» dans le Vieux Lyon</i>	8
1.1. L'association Renaissance du Vieux Lyon: passion pour le patrimoine	8
1.2. L'animation d'un quartier marginalisé : rajeunir le Vieux Lyon	9
1.3. Faire «rayonner l'expérience lyonnaise»	10
2/ Une prise de conscience patrimoniale plus ou moins assimilée selon les acteurs	10
<i>Introduction : l'implication des différents acteurs pour la mise en valeur et la mise en tourisme du Patrimoine</i>	10
2.1. Les principaux acteurs dans le domaine de la Culture et du tourisme	11
2.2. La population locale	13
2.3. L'office du tourisme, Conseil Général et régional	13
3/ L'inscription de Lyon sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO : un atout majeur en termes d'image, d'attractivité et de fréquentation touristique	14
<i>Introduction : Label Unesco :une marque distinctive</i>	14
3.1. Lyon: Une nouvelle image ?	14
3.2. Lyon, une ville attractive (tourisme d'affaires, d'agrément, pôle de compétitivité et rayonnement international, son positionnement sur le plan européen)	17
3.3. La Fréquentation touristique de Lyon	19
II. Paradoxes : un label universel et pourtant une ville encore discrète	
1/ La politique de la ville de Lyon dans la gestion du patrimoine	26
<i>Introduction : La mission Unesco</i>	26
1.1. Analyse du périmètre classé au patrimoine mondial de l'UNESCO	
1.2. Les actions menées par les différents acteurs politiques sur la scène publique dans la gestion du site	30
1.3. Le respect de la Convention 1972 sur le site classé UNESCO	31
2/ Le site de Lyon au Patrimoine Mondial de l'Humanité : une reconnaissance internationale dans l'ombre	33
<i>Introduction : la discrétion d'une ville en pleine évolution</i>	33

2.1. Une communication insuffisante	34
2.2. L'utilisation du Label sur les documents de promotion de la ville	37
2.3. Les paradoxes d'une ville aux multiples atouts	38

3/ La mise en tourisme d'un site patrimonial classé Unesco 41

Introduction: implication de Lyon depuis l'inscription dans la valorisation touristique du site classé 41

3.1. Avant le classement Unesco: Lyon comme ville d'art et membre du Club des grandes villes de Maison de la France 41

3.2. Les nouveaux dispositifs touristiques depuis l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial 43

3.3. Les projets en cours 44

III. Les stratégies de développement touristique d'un site inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité : le cas de Lyon

1/ Le tourisme urbain : première motivation des touristes étrangers en France 47

Introduction : définition du tourisme urbain 47

1.1. Diagnostic stratégique du tourisme à Lyon (analyse SWOT) 47

1.2. Définir une stratégie marketing 49

1.3. Développer un tourisme tout au long de l'année 51

2/ L'union patrimoine/tourisme: une réussite issue d'une bonne gestion de la ville 53

Introduction: l'union de deux notions en opposition 53

2.1. Diversifier l'offre touristique: diversification culturelle, diversification touristique 53

2.2. La gestion des flux touristiques dans les sites classés au Patrimoine Mondial 54

2.3. Les NTIC : Office de Tourisme et la nécessité d'un bon site Web 55

3/ Schéma de développement touristique pour une métropole bénéficiant du label Unesco 56

Introduction : un thème phare pour attirer 56

3.1. Une Mise en réseau sur le thème des « villes historiques et patrimoniales» des sites inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité 56

3.2. Une politique événementielle 57

3.3. Les Préconisations pour Lyon 57

CONCLUSION 60